

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011**

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 6 septembre 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Guyline Blais	Éric Blanchette
Hélène Jacques	Hélène Pelchat

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2011-09-295

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
  - 3.1. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 31 août 2011 ;
8. Avis de motion ;
  - 8.1. Règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 ;
9. Dépôt de soumissions ;
  - 9.1. Déneigement au Centre municipal, du Chemin des étangs et à la station d'épuration, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau, du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel ;
10. Demande de soumissions ;
  - 10.1. Nettoyage de puisards ;
11. Inspection municipale ;
  - 11.1. Travaux à autoriser ;
  - 11.2. Fauchage des terrains vacants ;
12. Inspection en bâtiments ;
  - 12.1. Émission des permis ;
  - 12.2. Dossiers des nuisances ;
13. Sécurité incendie ;
  - 13.1. Demandes du directeur ;
  - 13.2. Embauche de pompiers ;

14. Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 14.1. Demande de dérogation mineure ;
    - 14.1.1. Monsieur Marc Boulanger ;
15. Centre multifonctionnel ;
  - 15.1. Ronam Constructions inc. ;
    - 15.1.1. Recommandation de paiement no 8 ;
  - 15.2. Autres travaux et achats ;
  - 15.3. Inauguration - budget ;
  - 15.4. Bibliothèque municipale/scolaire ;
    - 15.4.1. Constructions G. Vachon et fils inc. ;
      - 15.4.1.1. Recommandations de paiement nos 3 et 4 ;
      - 15.4.1.2. Avenants de modifications au contrat ;
    - 15.4.2. PGA Experts inc. ;
      - 15.4.2.1. Honoraires additionnels en ingénierie ;
    - 15.4.3. Autres travaux et achats ;
16. Développement résidentiel ;
  - 16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
    - 16.1.1. Acquisition de terrains ;
    - 16.1.2. Génivar ;
      - 16.1.2.1. Offre de services professionnels d'infrastructures ;
17. Ministère des Transports ;
  - 17.1. Demande de versement de subvention ;
    - 17.1.1. Aide à l'amélioration du réseau routier ;
18. Aménagement de parcs ;
  - 18.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2 ;
    - 18.1.1. Stabilisation de sentier ;
19. Demande de subvention ;
  - 19.1. Fonds du Pacte rural 2011-2012 ;
    - 19.1.1. Acquisition et aménagement d'un immeuble (MDJ, Exposition agricole) ;
20. Divers ;
  - 20.1. Transfert de la taxe fédérale d'accise - modification à la demande initiale ;
21. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2011-09-296**

#### **3.1. Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens questionnent relativement au service en sécurité incendie entre autres les sorties lors de l'ouragan Irène, le regroupement éventuel de services entre municipalités, la vitesse excessive des véhicules d'urgence et privés lors d'alarmes. Monsieur le maire fournit les explications pertinentes et des avertissements seront adressés aux personnes concernées.

## **5. CORRESPONDANCE**

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

**2011-09-297**     **Table locale des aînés de la Nouvelle-Beauce - demande de contribution financière**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de contribuer financièrement pour un montant de cent dollars (100,00 \$) au dîner soulignant la première année de fondation de la Table des aînés de la Nouvelle-Beauce, qui se tiendra à Saint-Elzéar le 19 octobre 2011.

Adoptée

**2011-09-298**     **École Barabé-Drouin - demande de commandite**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine le versement d'un montant de cent cinquante dollars (150,00 \$) à l'École Barabé-Drouin, à titre de commandite pour la collation santé servie aux étudiants à la fête de la rentrée scolaire 2011-2012.

Adoptée

**2011-09-299**     **Fédération Québécoise des Municipalités - congrès 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,  
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise cinq (5) membres à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Québec, au coût total de trois mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-seize cents (3 394,96 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**2011-09-300**     **Fédération Québécoise des Municipalités - formation «Le comportement éthique»**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de tous les membres à assister à une formation obligatoire «Le comportement éthique» qui se tiendra à Saint-Isidore, le 12 novembre 2011, au coût total de six cent trente-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (637,98 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**Fédération Québécoise des Municipalités - appui relatif aux revendications de la FQM concernant le projet de loi no 14 «Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable»**

**2011-09-301**

ATTENDU QUE le 12 mai 2011, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 «Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable», lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications ;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local ;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août 2011 ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme ;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé ;
- que la MRC, où le titre minier est circonscrit, siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire ;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière ;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines ;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier ;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec ;

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août 2011, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14 «Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée

2011-09-302

**MRC de La Nouvelle-Beauce - participation financière au Service régional de résidence locale (SRRL)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore participe financièrement au maintien du Service régional de résidence locale (SRRL) et ce, à même les versements de la quote-part payable à la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la contribution financière provenant du Fonds du pacte rural ne peut être récurrente pour le SRRL, cette dernière doit être remplacée par une hausse de la contribution municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à participer financièrement au maintien du Service régional de résidence locale pour un montant maximum de six mille quatre-vingt-deux dollars et quarante-huit cents (6 082,48 \$), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et ce, à même les versements de la quote-part payable à la MRC de La Nouvelle-Beauce, et éventuellement d'en faire une entente intermunicipale.

QUE le conseil demande au SRRL de cibler les actions prioritaires afin de minimiser les coûts d'opérations.

Adoptée

Le conseil convient :

- de procéder à une étude plus approfondie afin d'aider les propriétaires du 329, rue Fortier, à trouver la solution appropriée au problème d'infiltration d'eau sur leur propriété ;
- de publier dans le journal Entre-Nous le communiqué du ministère de la Sécurité publique invitant la population à participer à une activité de prévention incendie, soit un exercice d'évacuation de leur résidence ou de leur logement, et ce, dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies 2011.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- invitation à participer au 23<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 à Scott ;
- partenariat financier au Groupe d'Accompagnement Jonathan ;
- participation au colloque de la Fondation Rues principales qui se tiendra le 28 septembre 2011 à Québec ;
- journée de formation «La revitalisation du centre-ville de Saint-Raymond - Le défi de la distinction» offerte par l'Association québécoise d'urbanisme, le 29 octobre 2011 à Saint-Raymond ;
- participation au FORUM développement durable qui se tiendra les 26 et 27 octobre 2011 à Victoriaville ;

- contribution financière à La fondation des Sourds du Québec ;
- campagne de financement de Centraide.

**2011-09-303      6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1208 à 1224 inclusivement et chèques nos 8272 à 8349 inclusivement totalisant cinq cent soixante-cinq mille deux cent cinquante-huit dollars et deux cents (565 258,02 \$).

Adoptée

**7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 31 AOÛT 2011**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 31 août 2011.

**8. AVIS DE MOTION**

**8.1. Règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011**

Avis de motion est déposé par Hélène Pelchat, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Pelchat,  
Conseillère

**9. DÉPÔT DE SOUMISSIONS**

**2011-09-304      9.1. Déneigement au Centre municipal, du Chemin des étangs et à la station d'épuration, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau, du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le déneigement au Centre municipal, du Chemin des étangs et à la station d'épuration, à la salle Amicale, du stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau, du stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel et ce, pour la saison 2011-2012 et pour les saisons 2011-2012/2012-2013/2013-2014 à six (6) fournisseurs ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SAISON 2011-2012				
Soumissionnaires	Centre Municipal (sans taxes)	Chemin des étangs et à la station d'épuration (sans taxes)	Salle Amicale, Stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau (sans taxes)	Stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel (sans taxes)
Déneigement et Excavation Dave Labonté	3 600 \$	1 800 \$	1 800 \$	2 550 \$
Dominik Laterreur	3 500 \$	1 700 \$	1 650 \$	2 600 \$
Mini-Excavation St-Isidore	3 650 \$	1 750 \$	1 800 \$	3 000 \$
Paysagement Jodem	---	1 700 \$	---	---

SAISONS 2011-2012/2012-2013/2013-2014				
Soumissionnaires	Centre Municipal (sans taxes)	Chemin des étangs et à la station d'épuration (sans taxes)	Salle Amicale, Stationnement avant du CPE des Petits Pommiers, à la caserne d'incendie et une citerne d'eau (sans taxes)	Stationnement arrière du CPE des Petits Pommiers et celui du Centre multifonctionnel (sans taxes)
Déneigement et Excavation Dave Labonté	3 800 \$(2011-12) 4 000 \$(2012-13) 4 200 \$(2013-14)	1 850 \$(2011-12) 1 950 \$(2012-13) 2 000 \$(2013-14)	1 900 \$(2011-12) 1 950 \$(2012-13) 2 050 \$(2013-14)	2 700 \$(2011-12) 2 850 \$(2012-13) 3 000 \$(2013-14)
Dominik Laterreur	3 400 \$(2011-12) 3 400 \$(2012-13) 3 400 \$(2013-14)	1 650 \$(2011-12) 1 650 \$(2012-13) 1 650 \$(2013-14)	1 600 \$(2011-12) 1 600 \$(2012-13) 1 600 \$(2013-14)	2 500 \$(2011-12) 2 500 \$(2012-13) 2 500 \$(2013-14)
Mini-Excavation St-Isidore	3 650 \$(2011-12) 3 850 \$(2012-13) 4 150 \$(2013-14)	1 750 \$(2011-12) 1 850 \$(2012-13) 1 900 \$(2013-14)	1 800 \$(2011-12) 1 900 \$(2012-13) 2 000 \$(2013-14)	3 000 \$(2011-12) 3 150 \$(2012-13) 3 325 \$(2013-14)
Paysagement Jodem	---	1 700 \$(2011-12) 1 780 \$(2012-13) 1 850 \$(2013-14)	---	---

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de déneigement pour les saisons 2011-2012/2012-2013/2013-2014, à Dominik Laterreur, plus bas soumissionnaire conforme, de la façon suivante :

- au prix global de dix mille deux cent dollars (10 200,00 \$), taxes non applicables, pour le déneigement au Centre municipal, soit trois mille quatre cent dollars (3 400,00 \$) pour chacune des saisons ;
- au prix global de quatre mille neuf cent cinquante dollars (4 950,00\$), taxes non applicables, pour le déneigement du Chemin des étangs et à la station d'épuration, soit mille six cent cinquante dollars (1 650,00 \$) pour chacune des saisons ;
- au prix global de quatre mille huit cent dollars (4 800,00 \$), taxes non applicables, pour le déneigement à la salle Amicale, du stationnement avant du



La demande de creusage de fossé déposée par Ferme Marcel Larose sera évaluée ultérieurement.

### **11.2. Fauchage des terrains vacants**

Le dossier concernant le fauchage des terres et terrains vacants est suivi de près par le directeur des travaux publics.

## **12. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **12.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'août 2011.

### **12.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'août 2011.

**2011-09-307**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore réglemente les nuisances et l'entreposage sur le territoire par le règlement no 10-94, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) et les règlements d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables suivants ont reçu des avis d'infraction et/ou résolution à cet effet les enjoignant à se conformer aux dispositions desdits règlements :

	<b><u>Délai</u></b>
• Ferme La Champignière inc. 96, rang de la Grande-Ligne ( <i>Matricule 5560 63 5050</i> )	16 août 2011
• Francine Labonté (propriétaire) Jacques Trudel (locataire) 105, rue du Forgeron ( <i>Matricule 5555 48 6400</i> )	16 août 2011
• Yvan Bouchard 2126 route Kennedy ( <i>Matricule 6160 36 5444</i> )	15 juillet 2011

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirme que les propriétaires des immeubles précités ne se sont pas conformés aux exigences de la municipalité à ce jour ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil, Avocats, à intenter une poursuite pénale devant la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie afin de faire sanctionner les infractions au règlement no 10-94, au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) et aux règlements d'urbanisme en vigueur, et obtenir, le cas échéant, une ordonnance d'enlèvement des nuisances et/ou de remise en état des immeubles suivants :

- 96, rang de la Grande-Ligne (Ferme La Champignière inc.)
- 105, rue du Forgeron (Francine Labonté, propriétaire, et Jacques Trudel, locataire)

- 2126, route Kennedy (Yvan Bouchard)

Adoptée

### **13. SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte de la lettre de démission de monsieur Nicolas Roy et des remerciements lui seront adressés pour son implication comme pompier volontaire à Saint-Isidore.

#### **13.1. Demandes du directeur**

Sujet reporté.

**2011-09-308**

#### **13.2. Embauche de pompiers**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore constate le manque d'effectifs relativement aux pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE quelques résidants et non résidants de Saint-Isidore ont répondu à l'appel d'offre de pompiers volontaires en soumettant leur candidature ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé les candidatures reçues ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services comme pompiers volontaires des cinq (5) personnes suivantes pour une période probatoire de douze (12) mois et ce, conditionnel au dépôt d'une attestation de santé et d'une autorisation de l'employeur :

Monsieur Samuel Asselin	174, rue des Pinsons	Saint-Isidore
Monsieur Frédéric Guay	1, rang Dalhousie	Saint-Isidore
Monsieur Kaven Hallé	129, rue Sainte-Geneviève	Saint-Isidore
Monsieur Charles Pelletier	856, rue de Liège	Saint-Nicolas
Madame Véronik Riendeau	2035, route Kennedy	Saint-Isidore

QUE par la suite, s'il y a satisfaction des parties, l'engagement soit maintenu pour une durée indéterminée.

QUE les conditions d'embauche soient celles en vigueur à la municipalité.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

### **14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **14.1. Demande de dérogation mineure**

**2011-09-309**

##### **14.1.1. Monsieur Marc Boulanger**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Boulanger est propriétaire du lot 3 029 585 au cadastre du Québec, d'une superficie de quinze mille cinq cent dix mètres carrés et deux dixièmes (15 510,2 m.c.), situé dans le rang de la Rivière à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2011-08-282, monsieur Boulanger a obtenu une dérogation relative à l'implantation de deux (2) bâtiments accessoires en cour avant et ce, à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE ladite dérogation a été accordée suite à une erreur de zonage en vertu de l'article 59 de la Loi de la protection du territoire agricole, l'immeuble faisant partie d'une zone résidentielle et non agricole (AR) ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième dérogation mineure est demandée afin de régulariser la situation ;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives au nombre, à la superficie et à la dimension de ce type de bâtiment ne peuvent être respectées conformément au règlement de zonage, soit :

<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Aucun bâtiment accessoire supplémentaire	2 bâtiments accessoires supplémentaires
85 m <sup>2</sup> au total (garage et remise)	223,04 m <sup>2</sup> de plus que la norme
75% de la largeur de la façade de la résidence existante (résidence de 30 pi = garage de 22,5 pi)	un des 2 garages avec une façade de 50 pi

CONSIDÉRANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci recommande d'accorder la dérogation mineure ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accorde à monsieur Marc Boulanger la dérogation mineure demandée relative au nombre, à la superficie et à la dimension de bâtiments accessoires sur le lot 3 029 585, et ce, sans frais pour le propriétaire.

Adoptée

## 15. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

### 15.1. Ronam Constructions inc.

#### 15.1.1. Recommandation de paiement no 8

Sujet reporté.

### 15.2. Autres travaux et achats

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

### 15.3. Inauguration - budget

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

### 15.4. Bibliothèque municipale/scolaire

#### 15.4.1. Constructions G. Vachon et fils inc.

##### 15.4.1.1. Recommandations de paiement nos 3 et 4

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,

APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les recommandations de paiement nos 3 et 4 transmises par Dominique Blais architecte, concernant les travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale/scolaire au Centre multifonctionnel à Constructions G. Vachon et fils inc., au montant total de cinquante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-quatre cents (51 982,84 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**15.4.1.2. Avenants de modifications au contrat**

Aucun sujet.

**15.4.2. PGA Experts inc.**

**15.4.2.1. Honoraires additionnels en ingénierie**

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

**15.4.3. Autres travaux et achats**

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

**16. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

**16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3**

**16.1.1. Acquisition de terrains**

Sujet reporté.

**16.1.2. Génivar**

**16.1.2.1. Offre de services professionnels d'infrastructures**

Sujet reporté.

**17. MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**17.1. Demande de versement de subvention**

2011-09-311

**17.1.1. Aide à l'amélioration du réseau routier**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu confirmation d'une éventuelle subvention pour l'amélioration du réseau routier du territoire pour des travaux effectués totalisant cinquante mille dollars (50 000,00 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de quinze mille dollars (15 000,00 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou

les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

## **18. AMÉNAGEMENT DE PARCS**

### **18.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2**

#### **18.1.1. Stabilisation de sentier**

Sujet reporté.

## **19. DEMANDE DE SUBVENTION**

### **19.1. Fonds du Pacte rural 2011-2012**

2011-09-312

#### **19.1.1. Acquisition et aménagement d'un immeuble (MDJ, Exposition agricole)**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a renouvelé en 2007 la Politique nationale de la ruralité jusqu'en 2014 ;

ATTENDU QUE suite à la signature du nouveau Pacte rural, la MRC de La Nouvelle-Beauce bénéficie d'une enveloppe globale de 2 035 451 \$ répartie sur sept (7) ans et distribuée aux municipalités pour divers projets, dont un montant de deux cent trente-huit mille trois cent douze dollars (238 212,00 \$) disponible pour l'année 2012 ;

ATTENDU QU'une des orientations premières de la Politique nationale de la ruralité vise à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, assurer la pérennité des communautés rurales et maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'aménagement d'un immeuble afin de relocaliser la Maison des Jeunes dans des locaux adéquats à proximité des équipements de loisirs et sportifs, puisque ceux utilisés présentement sont désuets, vétustes et non conformes aux normes actuelles ;

ATTENDU QUE ledit aménagement permettra également à l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc. d'installer leurs bureaux permanents et répondre aux besoins d'espaces additionnels pour les exposants pendant la tenue de l'exposition agricole ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs de la Politique nationale de la ruralité ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine le dépôt auprès du CLD de La Nouvelle-Beauce d'une demande d'aide financière au «Fonds du Pacte rural 2011-2012» permettant l'aménagement d'un immeuble situé au 142, route Coulombe, et ce, afin de relocaliser la Maison des Jeunes dans des locaux adéquats à proximité des équipements de loisirs et sportifs et répondre aux besoins de l'Exposition agricole et commerciale du Bassin de la Chaudière inc.

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**2011-09-313 Ajournement de l'assemblée à 20 h 45**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 45.

Adoptée

**2011-09-314 Réouverture de l'assemblée à 21 h 00**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 00.

Adoptée

**2011-09-315 15.2. Autres travaux et achats**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants pour le Centre multifonctionnel auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

1 chaise de bureau pour poste de concierge	125,32 \$
1 balayeuse sans fil rechargeable <i>Fournisseur : Costco</i>	113,91 \$
1 téléviseur pour caméra de surveillance	91,14 \$
1 meuble d'appoint pour le système de caméra de surveillance <i>Fournisseur : Magasins Hart inc.</i>	113,93 \$
1 support en aluminium pour fixer l'enseigne de la bibliothèque <i>Fournisseur : Multipel inc.</i>	68,36 \$

Adoptée

**2011-09-316 15.3. Inauguration - budget**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE  
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un montant estimé à

quatre mille dollars (4 000,00 \$) pour l'inauguration du Centre multifonctionnel, à laquelle sera conviée toute la population, qui se tiendra vendredi le 16 septembre 2011 à 13h30.

Adoptée

**2011-09-317**     **15.4.2.1. Honoraires additionnels en ingénierie**

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-63, PGA Experts inc. a été mandaté pour des services en ingénierie relativement au projet d'aménagement de la bibliothèque dans le nouveau Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE PGA Experts inc. a dû effectuer la conception d'une nouvelle distribution pour alimenter l'aménagement de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LE CONSEILLER ÉRIC BLANCHETTE DÉCLARANT SA DISSIDENCE

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à verser à PGA Experts inc. un montant supplémentaire de deux mille deux cent soixante-dix-huit dollars et cinquante cents (2 278,50 \$), incluant les taxes, pour des honoraires professionnels reliés à l'alimentation électrique de la bibliothèque municipale/scolaire.

Adoptée

**2011-09-318**     **15.4.3. Autres travaux et achats**

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants pour la bibliothèque municipale scolaire auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

1 interrupteur additionnel pour réseau internet <i>Fournisseur : Info Unik</i>	397,60 \$
6 ordinateurs et écrans et autres accessoires <i>Fournisseur : CPU Design inc.</i>	9 186,90 \$
Installation des ordinateurs et écrans et autres accessoires <i>Fournisseur : CPU Service inc.</i>	1 134,70 \$

Adoptée

**20. DIVERS**

**2011-09-319**     **20.1. Transfert de la taxe fédérale d'accise - modification à la demande initiale**

ATTENDU QUE par la résolution no 2011-02-68, la municipalité de Saint-Isidore s'est engagée à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de toute modification apportée à la programmation de travaux relative au transfert d'une partie des revenus

de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ;

ATTENDU QUE la municipalité désire transférer le montant disponible de la priorité 4 «La voirie locale» à la priorité 1 «Mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées», afin de bénéficier de la contribution gouvernementale ;

ATTENDU QUE la municipalité applique le règlement Q-2,r.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées obligeant chaque contribuable à se conformer ;

ATTENDU QUE la municipalité constate les coûts exhaustifs pour l'implantation d'infrastructures de mise aux normes d'eau potable et d'eaux usées sur le territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué divers travaux de recherche en eau souterraine devant conduire à l'alimentation en eau potable d'une partie du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la mise en place d'infrastructures relatives à un mini réseau d'aqueduc au Centre multifonctionnel situé au 101, rue des Aigles à Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore transmette au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une demande révisée pour la programmation de travaux relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Adoptée

## **21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

**2011-09-320**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 30.

Adopté ce 3 octobre 2011.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,  
Maire

\*\*\*\*\*